



Commune
de Cras



La Crazette

Bulletin Municipal – juillet 2018

n°42

Edito

Chers habitants de CRAS,

Vous trouverez ci-joint le 42^e exemplaire de notre journal communal.

L'équipe de rédaction s'efforce, comme à chaque parution, de vous donner toutes les informations concernant la vie communale et intercommunale.

Dans ce numéro, un peu particulier puisque coïncidant avec la fin de l'année scolaire, une partie de journal a été réservée à l'Ecole, nos jeunes écoliers ayant tenu à vous informer de leurs activités et sorties de fin d'année, passionnantes et structurantes. Merci Mesdames et Messieurs les Enseignants pour ce travail riche et pour votre investissement indéfectible au service de la jeunesse.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été auprès de toutes celles et tous ceux qui vous sont chers.

Très respectueusement,

Le Maire et son équipe,
Nicole DI MARIA

Vivre à Cras

Ensemble, respectons la quiétude de nos voisins

Avec les beaux jours qui sont arrivés, il faut se rappeler l'**arrêté préfectoral n° 97-5126** concernant les bruits de voisinage et notamment l'article 9 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour **éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs** émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telle que **tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie**, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Rappel, la vitesse dans notre village

Notre village est traversé, par de nombreuses routes, limitées à 30km/h. Malheureusement, beaucoup d'habitants constatent au quotidien, que ces indications ne sont pas respectées et sont de plus en colère de voir que parfois ce sont des automobilistes de notre village.

Alors pensons tous aux enfants, qui ont toute une vie devant eux.

Le partage de la route, c'est le respect du Code de la sécurité routière, mais c'est aussi une question de savoir-vivre sur la route, et dans notre village.

Accueil en Mairie

Jours	Horaires
Lundi après-midi	de 14h à 17h
Mercredi matin	de 9h à 12h

Sur rendez-vous, tous les jours :

Accueil téléphonique au 04 76 07 94 10

par mail mairie.cras@laposte.net

par internet sur <http://www.cras38.fr/>

Attention : **La mairie sera fermée en raison de la période estivale du 13 au 24 août 2018.**

LOUÉ

Les 2 appartements au-dessus de la mairie ont trouvé locataires.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur leur disponibilité.



Etat civil

Décès de Mr REVOL Roger

Appel à témoins

L'équipe rédactionnelle de Patrimoine prépare un numéro spécial pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918.

Votre famille habitait Cras entre 1900 et 1920 ?

Vous possédez des documents, des photos ?

Des membres de votre famille vous ont parlé de cette période ?

Vous en avez gardé des souvenirs ?

Alors contactez-nous au 04 76 91 08 82 ou 09 60 06 73 76.

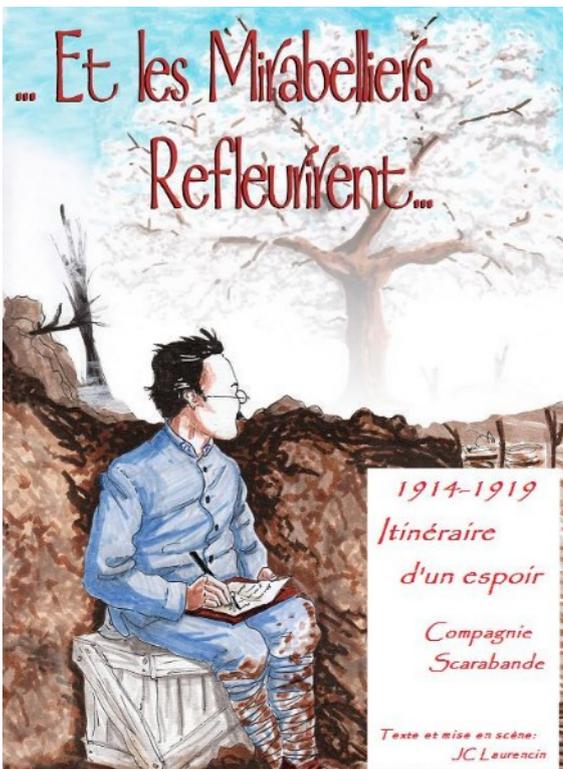
Ou bien laissez-nous un mot en mairie.

Nous emprunterons vos documents et vos photos pour les scanner, et nous réaliserons des supports sonores auprès de celles et ceux qui acceptent de nous confier leurs souvenirs.

Tous ces éléments entreront dans le fond patrimonial de la commune.

Merci d'avance.

Jean-Marie Delacour & Françoise Déplantes



CCAS Cras Morette

La saison des après-midis récréatifs s'est clôturée par un repas pris en commun.

Ambiance festive au rendez-vous et jeux habituels pour terminer.

Une soirée théâtre vous sera proposée, **à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18.**

Samedi 10 novembre 2018 à 17h00 à la salle des fêtes.

Entrée libre, participation au chapeau.

Pot de l'amitié à la fin.

CCAS

Jeudi 28/06 le CCAS avait convié Morettins(es) et Cralins(es) en fin d'après-midi, pour une dernière marche avant l'été, suivie d'un repas commun.

Après une ½ heure de papotage, il est l'heure de partir faire un petit parcours convivial, bien à l'ombre des forêts.

Peu de monde, pour cette dernière, mais c'est autour d'une table bien garnie, que tous se sont régalés, un très agréable moment passé ensemble.

Merci à tous et toutes pour vos délicieux plats.



Bientôt un terrain de foot ?

Hugo et Pierre, représentants de nombreux jeunes cralins souhaitant jouer au foot, se sont impliqués dans le projet d'aménagement du terrain face à la mairie avec une première étape : installer deux cages de foot.

Hugo et Ayoub ont travaillé aux côtés de Guido et Michel



Un grand merci à eux

A la rentrée, une école multisports pour les enfants !



Pourquoi une école de sport ?

Favoriser l'accès au sport : large éventail de pratiques sportives individuelles, collectives et de pleine nature.

Développer ses capacités physiques dans un esprit sportif.

Contenus pédagogiques adaptés, ludiques et déclinés en 3 cycles de 3 mois :

► Un cycle de **psycho-motricité** : découvrir son corps par des parcours gymniques, athlétiques et de jeux d'expression

► Un cycle de **socio-motricité** : apprendre à jouer avec les autres par des jeux collectifs et des jeux d'opposition

► Un cycle de **découverte de l'environnement extérieur** : appréhender et découvrir un environnement extérieur par des jeux de plein air, des parcours d'équilibre et autres jeux de découverte.

Les activités sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés.



UFOLEP Isère - 1 ter rue Hector Berlioz - 38210 TULLINS



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ISÈRE

École de Sport Multisports à Cras



Passerelle entre l'école et les clubs sportifs, l'école de sport propose des activités de découverte adaptées aux enfants.

DECOUVRIR POUR MIEUX CHOISIR De 4 à 10 ans.



Quand ?

Toute l'année, les mercredis *
(hors vacances scolaires)

15h - 16h ou 16h - 17h
* créneau selon l'âge



Cotisation annuelle : 135€

Pour environ 31 séances.

Cette cotisation comprend :

- l'adhésion à « ufosports 38 »,
- la licence,
- l'assurance,
- les interventions sportives.



Renseignements et inscriptions

✉ ufosports38@outlook.fr

☎ 04 76 91 88 88 / 📞 07 57 07 76 90

Date de la rentrée 2018 – 2019 : Lundi 3 septembre 2018



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

Rentrée 2018 - 2019

Toutes les informations, relatives aux horaires de classes, de garderies, de transport, et des temps périscolaires, pour la rentrée 2018/2019 seront disponibles sur le site syndicat5ecoles.fr début juillet. Vous trouverez également les renseignements concernant le fonctionnement de la cantine gérée par une association de parents.

Vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un de ces services, vous devez impérativement faire la réservation sur le Portail famille.

Concernant le **Portail famille** vous avez eu un identifiant et mot de passe l'année précédente, celui-ci ne change pas.

Pour les nouveaux parents, qui ont fait une attestation de pré-inscription scolaire auprès de la mairie et de l'école pour la rentrée 2018-2019, nous avons vos coordonnées et vous ferons passer votre identifiant. Concernant le mot de passe, depuis la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données nous n'avons plus la possibilité de visualiser votre mot de passe.

Le support Berger Levrault adresse par mail un mot de passe temporaire. Ce mot de passe sera à modifier lors de votre première connexion sur le portail famille dans le cadenas prévu à cet effet. ATTENTION vérifier votre adresse mail.

Rappel

Les créneaux horaires et le tarif de la **garderie de CRAS** sont :

De **7h30 à 8h30** = 1€ par enfant

De **17h00 à 18h00** = 1€ par enfant

Le temps de garderie se situant entre 8h30 et 9h le matin et 16h30 et 17h le soir est gratuit. Il nécessite cependant une inscription en ligne sur le site dédié. Nous vous demandons de respecter les horaires, le personnel a des obligations familiales. Prévoyez en cas de retard qu'une personne autorisée puisse récupérer votre enfant avant 18h00.

Vous recevrez par courrier un dossier d'informations reprenant les démarches à suivre.

Vous pouvez également contacter le Syndicat Scolaire Intercommunal

Mairie de Notre Dame de l'Osier

Tél : **04.76.38.93.59**

Adresse mail : sy.scolaire@laposte.net



Urgences médicales : 0810 015 033
Pharmacie de garde : 118 418 et dites pharmacie
www.3237.fr sur Internet

Echos du Conseil Municipal

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune, <http://www.cras38.fr/>. Seules sont présentées ci-dessous, de manière résumée, les délibérations.

Conseil municipal du 26 avril 2018

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande la validation du dernier compte rendu. Elle rappelle également que la délibération 4-2018 n'a pas été validée par la Préfecture et a donc été retirée.

2018-14 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Pour diminuer le solde d'investissement reporté d'un montant de 489.00€, et d'augmenter les crédits ouverts du même montant au compte 21.

2018-15 : RENOUELEMENT CONTRIBUTION CENTRE MEDICO SCOLAIRE de Voiron

pour les enfants scolarisés à Cras, soit 0.59€ x 50 élèves.

2018-16 : CRÉATION D'UNE SECTION PATRIMOINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ATOUT CRAS

Les objectifs de cette antenne sont axés sur deux points essentiels : publier dans le journal communal un « quatre pages » réservé au patrimoine local et réaliser dans le village un parcours patrimonial reliant les différents bâtiments remarquables, qu'ils soient publics ou privés. Convaincue du bien-fondé de ce travail de recherche, et de mise en valeur du patrimoine local, la Maire sollicite le conseil municipal afin qu'une aide au démarrage puisse être accordée à cette antenne d'ATOUT CRAS. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité. Une convention sera signée entre l'association et la commune afin que les aménagements structurants tels les panneaux informatifs soient propriété de la commune.

2018-17 : ACHAT VEHICULE COMMUNAL : auprès de la commune de MALLEVAL, pour un montant de 5 000 €.

Conseil municipal du 06 juin 2018

2018-18 : ÉTUDE ET DEVIS « FERMETURE DE L'ESPACE COMMUNAL » :

Le conseil municipal après consultation des éléments présentés et devis retient l'étude de l'architecte pour un montant de 150.00€ HT, le devis travaux de clôture pour 7 381.40€ HT et le devis travaux de canalisation des eaux pluviales de 2 350.00€.

2018-19 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE :

Sur le montant total du projet s'élevant à 9 881.40 €.

2018-20 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ :

Pour le marché «groupement de commandes vérifications périodiques des installations techniques des bâtiments recevant du public, liés aux moyens de lutte contre l'incendie, aux aires de jeux et équipements sportifs. »

Titulaire : Jean-Marie DELACOUR - suppléant : Guido MARTOIA.

2018-21 : PLAN DE SURVEILLANCE ET ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR DES BÂTIMENTS MUTUALISATION DE L'ETUDE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN :

Une loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible, notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans (établissements d'enseignement). Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite engager une consultation concernant les bâtiments non encore diagnostiqués.

2018-22 : ADHESION A LA MISSION EXPERIMENTALE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE CDG38

Le Centre de gestion de l'Isère s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Intercommunalité

RELAIS EMPLOI / PA-ISS

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ?

Aides et conseils personnalisés,

A votre disposition des postes informatiques

Tél : **04 76 36 76 16** ou **06 43 69 00 48**

Horaires des permanences sur rendez-vous:

VINAY Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier

Mardi de 9h - 12h 30 et 13h30 - 17h Jeudi de 13h30 à 17h

SAINT QUENTIN SUR ISERE Mairie Jeudi matin de 9h à 12h

SAINT MARCELLIN dans les locaux de PA-ISS Lundi de 9h00 à 12h30 et 13h30 - 17h



ADMR



Quelles que soient vos difficultés, l'ADMR peut y répondre.

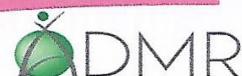
Elle est un réseau de 7 associations Famille dans l'Isère

Au sein de chaque association, les bénévoles et les salariés conjuguent leur talent au quotidien et dans la proximité pour accomplir leurs missions au service des autres.

Pour en savoir plus, contactez l'association ADMR Famille Sud Grésivaudan Vercors, 42 Rue Grande Rue à VINAY

Numéro Unique : **04 76 56 35 99**

Mail : famille38@fedes38.admr.org



Appels frauduleux / campagne du conseil départemental

Depuis plusieurs semaines, de nombreux Isérois reçoivent des appels au nom du Conseil départemental, pour les inciter à réaliser des travaux d'isolation de leur logement.

Le Département de l'Isère vous informe qu'il s'agit de démarches téléphoniques frauduleuses et n'a confié à aucune structure ce type de prestations.

A ce titre, il met en garde contre ces appels frauduleux et a porté plainte contre ses auteurs.

Pour toute information concernant des travaux d'isolation, l'Espace Info Energie de l'Isère, structure indépendante et partenaire du Département, est à disposition au 04.76.14.00.10 ou sur le site : <http://www.infoenergie38.org/>

FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm
reine: 35 mm maxi

Le frelon asiatique

Vous suspectez sa présence.

Prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Et contactez :

GDS38 = 09 74 50 85 85 ou info@gds38.asso.fr

FREDON 38 = 04 74 86 40 68 ou
catherine.prave@fredon38.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.

Déclaration annuelle de ruches

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Procédure simplifiée de déclaration en ligne sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin : 01 49 55 82 22

Impôts à la source

Tout comprendre du prélèvement à la source.

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.



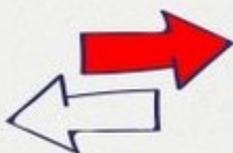
POURQUOI ?



QUAND
ET COMMENT ?



QUELLE
CONFIDENTIALITÉ ?



ANNÉE
DE TRANSITION ?



COMMENT ÇA MARCHE
POUR LE CONTRIBUABLE ?



COMMENT ÇA MARCHE
POUR LE COLLECTEUR ?

Toutes les questions et réponses sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

Si vous n'avez pas d'accès internet, n'hésitez pas à vous signaler afin de venir consulter le site en mairie.

Les associations



le karaté

L'équipe du Karaté Club de Cras

www.karatecras.com

La saison se termine pour le club de karaté

Le mois de juin est toujours une période d'activité intense pour les karatékas. Entre les dernières compétitions, les examens de fin d'année et les portes ouvertes du club, cette saison n'a pas fait exception.

Tout d'abord les résultats sportifs. Avec huit podiums dont six médailles d'or ramenés de la dernière Coupe de France à Amiens, la saison se termine sur une note très positive pour l'équipe de compétition qui a su briller malgré la fatigue et les kilomètres parcourus.

Et cette année c'est avec fierté que les équipes dirigeantes et pédagogiques ont vu se développer l'engagement associatif des jeunes du club qui prennent plus de responsabilités dans l'arbitrage ainsi que l'encadrement des plus petits.

Zoé Dereu a notamment été reçue à l'AFA (Diplôme National d'Assistant au Professeur) après avoir assisté les professeurs toute la saison dans le cours de baby-karaté. Le club peut s'enorgueillir de la présence de 5 jeunes arbitres qui se sont par ailleurs démarqués: Natacha Barbarin a été reçue à l'examen d'arbitre régionale kata & combat ; Johanne Barbarin est vainqueur du Concours National des Jeunes Arbitres ; Bastien Colombin, Evann Santilli et Kevin Ngo sont trois arbitres stagiaires préparant leur diplôme d'arbitre départemental.

La saison se termine de manière festive. Après une semaine de portes-ouvertes destinés à tous les âges, les karatékas et leurs familles se sont retrouvés le samedi 30 juin autour du four à pain communal pour une soirée conviviale où tous ont pu confectionner leurs propres pizzas - pour le plus grand plaisir des jeunes.

Il est temps de prendre une pause estivale bien méritée avant la reprise sportive autour du 15 Août, axée autour de la préparation physique. Quant à la saison prochaine, elle amènera son lot de nouveautés avec notamment l'ouverture d'un créneau de "Body Karaté", une pratique sportive en musique.

Toute l'équipe du Club de Karaté vous souhaite de très bonnes vacances !

Challenge "Parents-Babys" organisé par le club le mercredi 20 Juin à Cras



Equipe de compétition à la Coupe de France à Amiens



Equipe d'arbitres crâlines



Atout Cras ! Fête des Vacances en Musique

La fête des vacances en musique a rassemblé cralins et morettins durant une soirée dans la salle des fêtes Marcel Gaillard. Pratiquement tous les **scolaires des deux villages**, accompagnés de leurs enseignantes Catherine, Fabienne, Monique et Hélène gravirent la scène, successivement par tranche scolaire pour interpréter à capella ou en musique les chants appris durant leur scolarité. Les CM clôturèrent la prestation des jeunes en interprétant une série de courtes saynètes pleines d'humour et de saveur.

Le groupe MCV, composé d'un trio de chanteuses, anima la deuxième partie de la soirée, en interprétant de la variété française et internationale.

Le karaoké rassembla en fin de soirée petits et grands autour du vidéoprojecteur, avec à disposition une grande palette de titres concoctés par Gabriel et Robert.

Atout Cras remercie tous les bénévoles qui contribuent à la vie culturelle du village en créant de l'animation et de l'échange intergénérationnel.



La section LOISIRS d'ATOUT CRAS a été créée cette année dans le but d'organiser des animations une fois par mois environ.

La **première séance de «contact» du 22 mai** a permis à la quinzaine de personnes présentes de nous faire part de leur façon de voir se dérouler ces après-midi récréatives destinées à tous, retraités ou non, Crâlins ou amis d'autres communes...pourvu qu'ils soient disponibles....

Après la partie de pétanque, la promenade ou les jeux, nous avons partagé le verre de l'amitié et la conversation s'est portée sur les activités ou projets envisageables.

Il a été retenu : des sorties à la journée (pique-nique, restaurant) avec un but de visite, des spectacles à Grenoble, Voiron, etc... Il sera privilégié, pendant la mauvaise saison, des jeux, une mondée, des ateliers cuisine, dessin-peinture, chansons, séances de cinéma, etc... Un voyage en car d'une journée pourrait être envisagé un samedi ou un dimanche.

Nous avons commencé **le 19 juin** avec une première sortie, en covoiturage, à **AIGUEBELETTE** pour un repas « friture » au bord du lac, suivi de la visite (avec dégustation !!!) de la chocolaterie artisanale MARLIEU. Soleil, bonne humeur étaient au rendez-vous...Entière satisfaction des participants...

En juillet, nous avons proposé une partie de pétanque associant jeunes et aînés, mais faute de « combattants », nous avons dû changer notre fusil d'épaule... et nous devons, en remplacement, aller « nous ressourcer » au Monastère de la Grande Chartreuse... mais projet annulé car météo trop orageuse... Pas de chance !!!

La sortie au **spectacle de polyphonie corse** dans le cadre des « Etés de Marnans » a, elle, heureusement pu se faire le 18 juillet en soirée...

En août, vacances obligent...fermeture annuelle...les rencontres reprendront le mardi 18 septembre...

Nous n'avons pas la possibilité de mettre des flyers dans les boîtes aux lettres de la commune à chacune de nos animations pour en avertir toute la population, mais tous ceux qui sont intéressés peuvent recevoir par mail ou SMS les informations sur les programmes envisagés.



Faites connaître votre adresse mail ou votre téléphone aux membres d'ATOUT CRAS, ou sur les mails : atout.cras@gmail.com ou ines.giry@orange.fr



Et à la rentrée, **reprise de l'activité gymnastique et marche nordique**

Contactez-nous :

atout.cras@gmail.com

<http://atoutcras.over-blog.com>

